

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL8

FINANCES

Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs mois d'exécution, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget principal de l'année 2023.

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d'investissement

I - Section de fonctionnement

A - En recettes :

Le Fonds de compensation de la TVA nous a notifié le montant de dotation à percevoir sur les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023. Il convient donc de réduire l'inscription budgétaire au chapitre 74 (dotations et participations) de – 32 000 €

La vente de certificats d'économie d'énergie sur les travaux d'amélioration énergétique réalisés par la commune devrait générer une recette de 64 000 € qu'il convient d'inscrire au chapitre 77 (produits exceptionnels).

B - En dépenses :

Le montant de la cotisation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal a été communiqué par l'État dans le courant de l'été. La cotisation étant légèrement supérieure à la prévision, il convient de compléter le chapitre 014 (atténuations de produits) de 7 050 €.

Afin de financer la subvention prévue au 3^{ème} avenant conclu avec le délégataire du cinéma les Alizés, un complément de subvention de 75 000 € au budget annexe du cinéma doit être inscrit au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Afin de permettre la réalisation des écritures d'amortissement, 200 000 € de crédits d'ordre doivent être inscrits au chapitre 042 (opérations d'ordre - transfert entre sections).

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre 023 (virement prévisionnel à la section d'investissement) est réduit de – 250 050 €.

II - Section d'investissement

A - En dépenses :

Pour répondre au premier appel de fonds de la Métropole pour l'aménagement du secteur des Genêts, 37 150 € doivent être inscrits au chapitre 23 (immobilisations en cours).

Pour permettre la réalisation des écritures d'intégration de l'année, 782 000 € de dépenses d'ordre doivent être inscrits au chapitre 041 (opérations patrimoniales).

B - En recettes :

Le Fonds de compensation de la TVA nous a notifié le montant de dotation à percevoir sur les dépenses d'investissement pour l'année 2023. Il convient donc d'augmenter l'inscription budgétaire du chapitre 10 (dotations, fonds divers et concours) de 232 000 €.

Au titre des écritures d'ordre, il convient d'inscrire :

- + 200 000 € au chapitre 040 (opérations d'ordre - transfert entre sections),
- – 250 050 € de recettes d'ordre au chapitre 021 (virement prévisionnel de la section d'investissement),
- + 782 000 € de recettes d'ordre au chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour permettre la réalisation des écritures d'intégration de l'année.

Pour équilibrer la section d'investissement, le besoin en emprunt est réduit (emprunts et dettes assimilées).

* *
*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	32 000 €	32 000 €
Section d'investissement	819 150 €	819 150 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD